

A Mesdames et Messieurs les  
Conseillers et Président du tribunal  
administratif de .....

# REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCE

## POUR :

Votre nom

Votre date et lieu de naissance

vos nationalités.....

vos adresses

## CONTRE :

La décision de Monsieur le Préfet refusant le séjour en qualité de  
..... en date du ..... notifiée le .....

*Ou*

Le rejet implicite de Monsieur le Préfet faisant suite au recours de  
(indiquer votre nom) en date du .....

# PLAISE AU TRIBUNAL

## I. FAITS

*(Le rappel des faits et de la procédure doit être minutieusement détaillé ; les faits sont très importants et doivent permettre au juge d'effectuer son contrôle de la manière la plus effective.)*

## I. DISCUSSION

*(La discussion doit organiser l'argumentation de la manière la plus rigoureuse ; il est recommandé de citer de nombreuses jurisprudences...)*

### A. Légalité externe

#### 1° Incompétence de l'auteur de l'acte

*L'arrêté de refus de séjour a été signé par un auteur incompétent ou par un*

*agent qui n'avait pas délégation de signature.*

## **2° Vice de procédure**

Exemple :

*Le préfet n'a pas respecté l'article 8 du décret du 28 novembre 1983 (non respect du contradictoire) :*

- *Le préfet ne vous a pas convoqué au moins 15 jours avant de prendre sa décision ;*
- *le préfet a refusé de recueillir vos observations ;*
- *le préfet a refusé de recevoir votre avocat.*

## **3° Défaut ou insuffisance de motivation**

### **1) Insuffisance ou défaut de motivation en fait :**

*La décision ne répond pas aux exigences de motivation posées par la loi du 11 juillet 1979 : ainsi, un formulaire préimprimé, sans précision des circonstances, ne permet pas au juge d'effectuer son contrôle.*

Exemple : la mention "**compte tenu des circonstances propres au cas d'espèce**" est donc insuffisante.

### **2) Insuffisance ou défaut de motivation en droit :**

*L'administration n'a pas indiqué, dans sa décision, les textes sur lesquels elle fonde sa demande.*

## **B) Légalité interne**

### **1) Erreur de fait**

Exemple : *Vous aviez saisi le préfet d'une demande de titre de séjour en qualité de salarié mais il vous a refusé le séjour en qualité d'étudiant.*

### **2) Erreur de droit**

*Le texte visé par l'administration est inapplicable dans le cas d'espèce.*

### **3) Erreur manifeste d'appréciation Loi du 8 février 1995**

*Le préfet n'a pas examiné votre situation alors qu'il en avait l'obligation (exemple : il n'a pas tenu compte de .....).*

*Ou*

*En procédant à l'examen de votre situation, il a commis une erreur manifeste d'appréciation de votre situation (exemple : il n'a pas tenu compte de votre état de santé, qui nécessite des soins permanents).*

### **4) Convention européenne des droits de l'homme**

- Article 8 (vie privée et vie familiale) ;
- Article 6 (droit à un procès équitable) ;
- Article 12 (droit au mariage) ;
- Article 3 (absence de traitements inhumains et dégradants).

## 5) Détournement de pouvoir par détournement de procédure

### I. Conclusions en application des articles L 8-2 et L 8-3 du code des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel

Je demande au tribunal de voir prescrire à Monsieur le Préfet de ..... de lui délivrer une carte de séjour en qualité de ..... et ce, dans le délai de ..... à compter de la signification du jugement à intervenir, avec astreinte de ..... francs par jour de retard.

## PAR CES MOTIFS

et sous réserve de tous autres à produire, déduire ou suppléer, au moyen d'office et sous réserve de produire un mémoire en réplique à ce qu'il plaise au tribunal :

- Ordonner la production de l'entier dossier par l'administration ;
- Prononcer l'annulation de l'arrêté du ..... ;
- Prescrire à Monsieur le préfet de ..... De me délivrer une carte de séjour en qualité de ..... Et ce, dans un délai de ....., à compter de la signification du jugement à intervenir, avec astreinte de ..... francs par jour de retard ;
- Condamner Monsieur le préfet de ..... à me verser la somme de ..... francs au titre des frais irrépétibles engagés pour l'instance et non compris dans les dépens, par application de l'article L 8-1 du code des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel.

A ....., le .....

(Votre signature)